

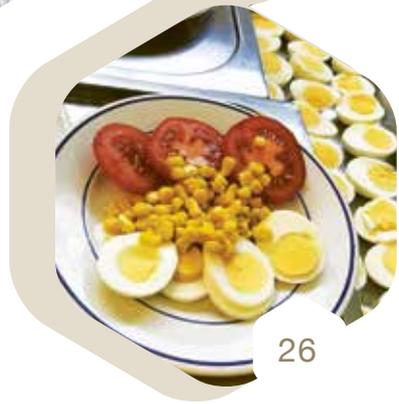


Le Groslaysien

Bulletin municipal n°77 - Février 2024



BELLE &
HEUREUSE
ANNÉE
2024



> Le fil de l'Actu :

- La sécurité en chiffres
- De nouvelles crèches pour la ville
- Point sur la salle polyvalente
- Zoom sur le restaurant scolaire

Domus

Aide et soins à domicile

L'accompagnement à domicile sur-mesure
pour les personnes âgées et handicapées à Groslay

- Aide à l'autonomie
- Aide ménagère
- Garde de nuit et garde de jour
- Sorties accompagnées
- Téléassistance
- Portage de repas
- Accompagnement vie sociale
- Accueil de jour

☎ 01 88 60 07 50

62 rue du Général Leclerc 95410 Groslay



ÉTABLISSEMENTS
REGIS-LESCARCELLE



POMPES FUNÈBRES • MARBRERIE • CONTRATS OBSÈQUES

23, rue de Groslay
95160 MONTMORENCY

☎ 01 34 28 75 00

N° HABILITATION : 23-95-0165 | N° ORIAS : 18006843

1 place du Souvenir Français
95200 SARCELLES

☎ 01 39 90 07 26

N° HABILITATION : 23-95-0163 | N° ORIAS : 18006843

www.lamaisondesobseques.fr

1^{ER} RÉSEAU FUNÉRAIRE FONDÉ PAR DES MUTUELLES



EDITO

Chères Groslaysiennes, Chers Groslaysiens,

ALLOCUTION DE M. LE MAIRE DU 17 JANVIER 2024

En 2020, vous nous avez accordé votre confiance pour agir et pour servir notre belle commune de Groslay et tous ses habitants, une responsabilité que nous avons pris à cœur avec l'ensemble de l'équipe municipale constituée d'élus engagés et déterminés.

La semaine dernière j'étais invité dans une ville voisine, Montmorency, où le maire déclarait que son action était guidée par le rêve de faire de sa ville une ville d'exception, il a raison, chaque maire, chaque élu à des rêves pour sa ville, comment pourrait-il en être autrement, mais avec une certaine dose de réalisme tout de même.

"Fais de ta vie un rêve, et d'un rêve, une réalité". Cette citation d'Antoine de Saint-Exupéry illustre l'espoir que chacun de nous a de transformer ses rêves en réalité, et de vivre au quotidien des aventures qu'on ose tout juste rêver. Cette citation, je la reprends à notre compte mais en y rajoutant deux lettres : "Fais de ta ville un rêve, et d'un rêve, une réalité".

Le travail pour y parvenir est semé d'embûches, long et parfois douloureux, mais depuis 2020 de nombreuses réalisations ont été produites à Groslay grâce à la mobilisation de tous, et en particulier du personnel municipal, cheville ouvrière de cette commune, que je tiens à remercier ici.

Afin de vous associer, vous aussi, citoyens de Groslay, dans le mouvement de l'action municipale, nous profitons de ce moment de convivialité annuel pour vous rendre compte de l'état d'avancement des engagements que nous avons pris.

En préambule, force est de constater que le contexte dans lequel les élus locaux exercent leurs responsabilités est aujourd'hui dégradé et très difficile. Comment pourrait-il en être autrement, notre pays va mal, le monde va mal, la biosphère planétaire va très mal, même si pour certains ce n'est pas encore perceptible et il ne faut pas se voiler la face si nous voulons faire une analyse claire de la situation et faire les choix qui s'imposent pour bien préparer l'avenir de notre ville et de ses concitoyens à notre modeste échelle.



Avec un état aveuglé par des principes et des règles d'une époque désormais révolue dans un contexte de mondialisation brutale il n'est pas étonnant que ce pays croule sous une dette de 3000 milliards d'euros, que ce pays n'ait plus aucune autonomie en matière alimentaire comme en matière industrielle et surtout en matière d'énergie qui est le sang de notre économie.

Pour les communes, la conséquence directe de cette gestion catastrophique et le désengagement progressif de l'État à tous les niveaux. J'en veux pour preuve la réduction des moyens dans les services publics d'état comme la police nationale dont les effectifs sont aujourd'hui insuffisants. Sur notre secteur, nous n'avons qu'une seule brigade anticriminalité la nuit pour 9 communes ce qui oblige les villes de façon très onéreuse à se doter de polices municipales.

En plus de la diminution de son rôle régalién, l'état diminue les recettes communales et leurs dotations, comme la dotation générale de fonctionnement. Il a aussi fait disparaître la taxe d'habitation en créant une injustice pour les propriétaires qui sont désormais les seuls à payer une taxe locale contrairement aux locataires qui bénéficient pourtant des mêmes prestations communales.

Enfin, l'état à crée un arsenal colossal de normes, d'études préalables obligatoires, de règles diverses et variées notamment concernant les marchés publics et de tout un cortège de dépenses obligatoires et préliminaires n'entraînant aucune plus-value ni production visible et dont la gestion est énergivore et chronophage pour les élus comme pour les fonctionnaires territoriaux. Dans un tel fatras réglementaire aucune entreprise privée ne pourrait survivre. C'est pourquoi j'appelle de mes vœux le retour de la France du bon sens et de l'efficacité face à la France des tracasseries.



Mairie de Groslay : 21, rue du Général Leclerc - 95410 Groslay, Tél. : 01 34 28 68 68 • Directeur de la publication : Patrick Cancouët
• Rédactrice en chef : Jennifer Nunes • Membres du comité de Rédaction : Patrick Cancouët, Jennifer Nunes, Emmanuel Girault • Conception/Réalisation/Photos : Emmanuel Girault & les services - Tél. : 01 34 28 68 43 • Régie publicitaire : LVC Communication, Tél. : 06 11 59 05 32 • Impression : Corlet, Tél. : 02 31 59 53 00 • Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2024. ISSN 2825-2829.



Dans ce contexte financier des collectivités locales extrêmement contraint face à des souhaits souvent légitimes et toujours croissants de la population, les élus doivent faire des arbitrages. Ces choix, peuvent être de natures différentes, augmenter le taux communal de la taxe foncière, nous ne l'avons pas fait et le taux communal de votre taxe foncière n'a pas bougé depuis notre arrivée. Contracter des emprunts qu'il faudra de toutes façons rembourser avec des intérêts, là non plus, nous sommes parvenus jusqu'alors à l'éviter. Diminuer l'effectif du personnel communal dans la mesure du possible lorsqu'il y a un départ à la retraite sans diminuer le service rendu en augmentant l'efficacité des agents par la formation et l'emploi de nouvelles technologies, c'est une piste que nous avons déjà suivie mais avec parcimonie. Faire faire par nos agents plutôt que par des prestataires onéreux chaque fois que nous le pouvons en nous équipant. Faire la chasse aux coûts et négocier les prix au maximum sans perte de qualité c'est ce que nous nous efforçons de faire chaque jour pour tenir nos promesses.

Dure réalité à laquelle sont confrontés nos territoires et qui rend notre action pour le service public local particulièrement complexe. Aussi, nous devons sans cesse redoubler d'efforts et d'imagination pour apporter de vraies réponses à vos attentes tout en conservant,

nous venons de l'évoquer, une fiscalité mesurée et une réduction de la dette, je rappelle qu'à notre arrivée cette dette était de 12 millions d'euros et nous l'avons réduit entre 2020 et 2023 d'environ les deux tiers.

Pour ce qui est perceptible dans votre quotidien lorsqu'on porte un regard sur les réalisations de notre équipe, les faits parlent d'eux-mêmes.

Nous avons déjà tenu et réalisé une grande part de nos promesses et de notre programme. Notre action pour répondre aux souhaits des Groslaysiens continue de reposer sur trois piliers :

Tout d'abord, **une ville bien gérée**, car sans moyens financiers il n'est pas possible d'avoir les moyens de ses ambitions ou de ses rêves.

Ensuite, **une ville sûre et qui rassure**, c'est important, plus qu'ailleurs sur notre territoire à l'Est du Val d'Oise.

Enfin, **une ville où l'on vit bien**.

UNE VILLE BIEN GÉRÉE

Bien gérée avec un remboursement important de la dette, des arbitrages en faveur des économies, le renoncement à l'emprunt chaque fois que c'est possible et la conduite de notre budget et de nos projets et investissements sans augmenter notre taxe foncière.

UNE VILLE SÛRE ET QUI RASSURE

Ce point est essentiel pour que les Groslaysiens puissent se projeter sereinement dans leur quotidien. Depuis trois ans et demi, nous avons créé une nouvelle équipe de police municipale présente 7j/7 et 18h/24, elle est composée de 12 agents de police et 4 ASVP encadrés par un responsable de service. Depuis sa mise en place et conformément au programme électoral, le responsable de police sous ma directive a renforcé les priorités et multiplié les moyens d'intervention et de communication avec :

- La création d'une patrouille de nuit,
- L'achat de 4 VTT dont 2 électriques,
- L'achat de 2 motos tout terrain. Cette mesure permet un accès plus rapidement à une partie plus importante de la ville et aux terrains inaccessibles en voiture. Cette rapidité d'intervention, indispensable à la lutte contre les cambriolages, s'applique également pour circonscrire les rodéos sauvages et d'ailleurs plusieurs motos saisies ont depuis été envoyées à la destruction,
- L'utilisation de 4 radars pédagogiques qui nous aident à déterminer les zones délictuelles,
- La mise en place de contrôles de vitesse et de contrôles routiers ciblés,
- L'enlèvement systématique des véhicules épaves,
- La création d'un groupe public Facebook "Police Municipale de Groslay",
- La création de 12 groupes "Whats'app" par quartier sur le modèle des voisins vigilants.
- La création d'un contrat alarme, avec ce service la mairie de Groslay propose aux Groslaysiens de relier leurs alarmes directement au poste de Police Municipale.
- L'organisation d'ateliers prévention-sécurité
- A l'instar de nombreuses communes dont celles de l'agglomération, la vitesse dans nos rues est désormais limitée à 30 km/h pour des déplacements plus sûrs, notamment pour les piétons.
- A la demande d'associations et de comités de riverains, le déploiement des zones de stationnement orange a été réalisé sur une partie plus conséquente de la Ville. Cette réglementation donne désormais priorité de stationnement aux Groslaysiens munis de macarons.
- Afin d'accompagner les Groslaysiens dans leur démarche de circulation douce, la Ville a mis en place des parkings à vélos sur celui des Ouches, de la Police municipale, à l'école des Glaisières, à l'école A.

Daudet, sur le parvis de la Mairie et à la Médiathèque.

- La police municipale veille aussi au respect des zones bleues. Indispensable au bon fonctionnement des cœurs de ville, permettant à tous un accès rapide, facile et immédiat aux services communaux (écoles, démarches municipales, poste de police, médiathèque, marché et surtout aux commerces.
- Suite à des plaintes d'usagers devant la recrudescence de fourgonnettes disproportionnées empiétant sur les emplacements de stationnement, la ville a décidé d'en réglementer l'accès par la pose de portiques aux entrées.
- Emprunté chaque jour par de jeunes Groslaysiens qui se rendent à pied au collège du Nézant, ce chemin jonché d'immondices a été nettoyé par les services de la ville, puis sécurisé par la pose de barrières en bois.
- Un mélange sable/sel de déneigement est mis à disposition des Groslaysiens dans 7 bacs stratégiquement répartis sur la ville.

LES GRANDS TRAVAUX

LA MAISON MÉDICALE :

Réalisée par l'équipe municipale en coopération avec l'agence régionale de santé et l'association des médecins, la maison pluridisciplinaire de santé a ouvert ses portes à la fin de l'été dernier. Elle est composée d'un secrétariat d'accueil, de 6 cabinets médicaux et d'une salle de réunion, soit une surface utile d'environ 240 m². Il faut rajouter aussi un projet médical privé appelé espace Carnot qui a vu le jour grâce au portage par la mairie de toute la zone d'activités que nous avons vendu durant ce mandat au promoteur.

Ainsi, depuis septembre 2023 sont à disposition des groslaysiens :

- * La maison de santé Henri Goldstein :
 - 4 médecins généralistes,
 - une sage-femme,
 - une psychologue,
 - un médecin gynécologue
- * La maison de santé Carnot :
 - 3 médecins généralistes,
 - un médecin ophtalmologue,
 - un orthoptiste,
 - un dentiste,
 - des kinésithérapeutes,
 - une balnéothérapie.
- * La maison médicale, au 5 rue Ouches :
 - un médecin urgentiste SOS médecins,
 - un cabinet d'infirmières libérales
 - des kinésithérapeutes.

Par ailleurs, toujours à Groslay un pôle médical verra le jour en 2026 sur les Monts du val d'Oise. Parmi les projets à l'intérieur de ce pôle il y aura un centre de radiologie et une parapharmacie.

LA SALLE DES FÊTES :

Suites aux nombreuses malfaçons, la salle des fêtes a été réhabilitée ; des dalles de linoléum recouvre à présent une chape de béton plus adaptées à l'usage et l'entretien de cette salle.

LA SALLE POLYVALENTE :

Nous sommes sur la phase terminale reconstruction de la salle polyvalente rue Ferdinand Berthoud, au-delà de la réhabilitation de l'espace réservé à la pratique du sport, c'est sur une surface d'environ 350 m² que seront reconstruits, un hall d'accueil accessible par un parvis extérieur, un bar, un office, des sanitaires et des vestiaires, des locaux de stockage, des locaux techniques (chaufferie, etc.) portant la surface globale de la salle à 1124 m. Dès le mois d'avril 2024 cette salle sera opérationnelle.

LA RUE DES MÉRIENS :

Au début de l'année 2023 nous avons achevé la réfection de la rue des Mériens et une piste cyclable y a également été créée.

RUE DES CARRIÈRES :

L'enfouissement des réseaux et la réfection de l'éclairage public ont été réalisés sur la partie Est. La partie Ouest sera quant à elle terminée en cours de mandat.

LA COUR DE L'ÉCOLE MARIE LAURENCIN ET L'ACCUEIL DE LOISIRS AUX GLAISIERES :

Concernant les travaux relatifs au scolaire et au périscolaire nous avons refait la cour de l'école maternelle Marie Laurencin et construit un nouvel accueil de loisirs aux Glaisières.

CRÉATION DE NOUVELLES CRÊCHES :

Une nouvelle crèche s'est ouverte dans le quartier de la gare, l'ancienne crèche municipale rue Jules Vincent devrait être reprise cette année par une nouvelle structure et un projet de crèche verra le jour en 2026 sur les Monts du val d'Oise ce qui portera le nombre de crèches à quatre, contre une à notre arrivée.

L'ISOLATION DES BÂTIMENTS PUBLICS :

2024 sera l'année où nous allons démarrer les grands chantiers d'isolation de nos bâtiments afin de préparer la transition énergétique et nous allons commencer par la mairie avant de nous occuper de nos écoles.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

En 2024 nous devrions finaliser notre plan local d'urbanisme qui va constituer un outil majeur pour

préserver notre ville contre la densification. Conformément aux souhaits des Groslaysiens, nous avons voulu préserver les espaces naturels de Groslay, retrouver une véritable qualité de vie, réhabiliter les entrées de ville, relancer le maraîchage à Groslay.

Il se déploie selon 4 axes :

L'Axe 1. Pour une protection de l'environnement et une préservation du cadre de vie groslaysien. Nous sommes particulièrement attachés à voir disparaître le projet du BIP pour lequel nous avons été la première ville à voter une délibération à son encontre suivi la même semaine par Montmorency, puis Deuil-la-Barre.

L'Axe 2. Pour une modernisation des équipements publics qui accompagnent les besoins de la population.

L'Axe 3. Pour un développement des liaisons douces.

L'Axe 4. Pour la préservation, le développement et le soutien de l'activité économique groslaysienne.



LUTTE CONTRE LES MARCHANDS DE SOMMEIL :

Toujours sur le plan de l'urbanisme avant même la décision de l'agglomération nous avons voté une délibération pour lutter contre les marchands de sommeil qui gangrènent notre ville et notamment dans le centre-ville.

LE MARCHÉ DE GROSLAY :

Nous avons aussi remis le marché en état mais celui-ci peine à avoir une clientèle suffisante compte-tenu de la proximité de nombreuses grandes enseignes autour de Groslay, aussi je vous invite à venir le découvrir si ce n'est déjà fait.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Le développement durable est aussi un axe majeur de notre politique. Sur environ 5000 m² derrière la mairie nous avons planté une forêt fruitière bordée par une haie fruitière. Un jardin de plantes médicinales y figure aussi en bonne place, des ruches y sont implantées et une mare permet de recréer un biotope aquatique qui héberge déjà quelques espèces endémiques.

Ce jardin qui n'est pas ouvert au public a une vocation pédagogique pour les enfants de nos écoles et déjà en 2023 ils sont venus y créer un potager. Par la suite ils viendront apprendre les différents savoirs nécessaires à la conduite de A à Z d'un potager et d'un verger mais aussi concernant l'accueil de la petite faune locale et il est prévu cette année une action pédagogique qui s'appelle de la graine à l'assiette.

MISE EN PLACE DE COMPOSTEURS COLLECTIFS :

En parallèle de l'action du syndicat émeraude pour le compostage des déchets nous allons doter certains parcs de la commune de composteurs collectif et nous commençons par une expérimentation dans le parc de la mairie, qui si elle s'avère concluante pourra être étendue.

NATURE ET PRÉSERVATION DE LA DIVERSITÉ

Cette année encore nous avons poursuivi et multiplié les initiatives dans ce domaine de l'environnement en créant des zones de fauchage tardif, avec la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage, en pratiquant l'éco-pâturage avec l'aide de l'association animaux and co, en créant de nouvelles parcelles de jardins, en favorisant le maraîchage bio sur la zone des hauts buissons, en incorporant tontes et broyats dans nos massifs.

GESTION DE L'ÉNERGIE

Sur le plan énergétique, outre notre politique d'isolation déjà évoquée nous limitons le chauffage des bâtiments à la température minimale légale et nous développons l'emploi de véhicules électriques.

*Fais de ta ville
un rêve, et d'un rêve,
une réalité".*

ENFANCE / JEUNESSE

L'enfance et la jeunesse sont un point important puisqu'avec le scolaire et le périscolaire nous y consacrons une part importante de notre budget de l'ordre de 3 millions d'euros (investissement et fonctionnement compris).

Cette année encore nous avons travaillé pour une amélioration du fonctionnement du Pôle jeunesse ; créations de postes, valorisation financière, titularisations, aménagement des horaires, équipement ergonomique, aménagement des horaires, augmentation

du nombre d'ATSEM et d'animateurs, développement d'activités dans le domaine des nouvelles technologies avec la robotique, l'impression 3D, l'apprentissage de la programmation informatique, la création de laboratoire de sciences pour nos deux écoles élémentaires en 2024, l'évolution du portail famille, la création d'une page Facebook réservées aux parents des enfants scolarisés, l'actualisation régulière des informations scolaires sur le site internet de la ville et la création d'une chaîne Youtube.

LES SENIORS EN ACTION

Nos seniors ne sont pas en reste avec des animations, sorties ou mini-séjours pratiquement tous les mois, le voyage estival, des repas, barbecues ou pique-niques et les activités organisées au foyer Gauthron par le CCAS.

LE JUMELAGE AVEC LE PORTUGAL ET L'ALLEMAGNE

Nous avons eu aussi une belle année concernant nos jumelages avec des rencontres, des fêtes ; le bar éphémère de l'été et son riche programme, la participation à de nombreuses fêtes et activités communales tout au long de l'année. Nous saluons aussi le retour de nos échanges avec Schemmerhoffen tout cela grâce au travail acharné du comité de jumelage que nous remercions vivement pour son dynamisme.

LA MÉDIATHÈQUE

Saluons aussi l'immense travail d'animation fourni par les agents de la médiathèque qui organise des activités à thèmes tout au long de l'année et des animations intercommunales.

LES MANIFESTATIONS COMMUNALES

Cette année nous avons maintenu l'ensemble des fêtes et manifestations groslaysiennes et une grosse partie d'entre elles ont été reprises avec brio par le comité des fêtes. L'année prochaine sera consacrée au développement de nouvelles manifestations que vous découvrirez.

Cette mission que vous nous avez confié, souvent difficile, nous la remplissons pour vous, afin de continuer à faire de Groslay, une ville bien gérée, une ville sûre et qui rassure, une ville où il fait bon vivre.

Vous pouvez compter sur notre équipe municipale et sur nos agents sur notre volonté, notre vigilance et notre fidélité.

Je vous souhaite à tous en mon nom, au nom du conseil municipal de Groslay et de nos fidèles agents une excellente année 2024 !

Vive Groslay et vive la France

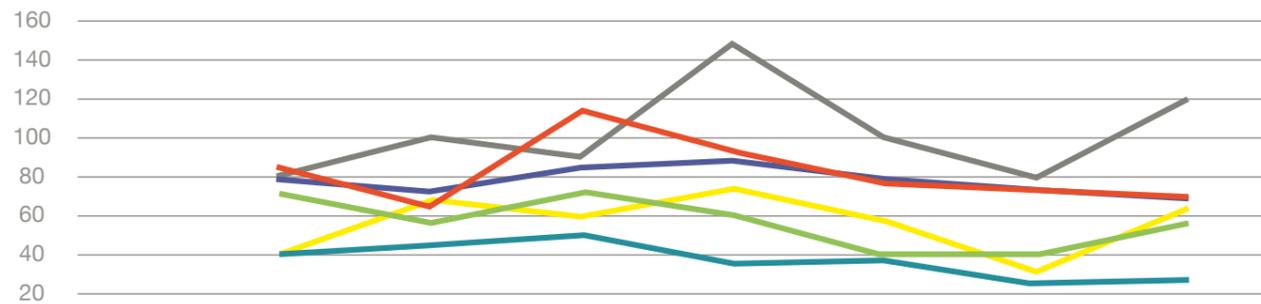
Fidèlement, votre Maire
Patrick Cancouët

Groslay, seule ville de la CAPV à disposer d'une brigade de nuit et d'un service actif 7j/7

SÉCURITÉ À GROSLAY : LES CHIFFRES DE L'INSEE

Avec un effectif réel de 13 agents et 4 ASVP, notre police municipale fait preuve d'une efficacité remarquable comme le démontrent les comparatifs intercommunaux de l'INSEE.

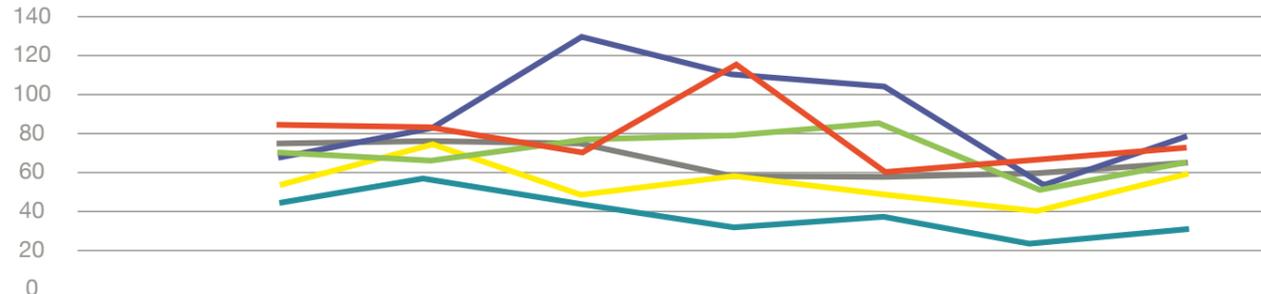
> Comparatif de l'évolution des cambriolages avec les communes voisines



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Groslay	40	45	50	37	37	26	28
St Brice	83	64	114	92	76	71	68
Deuil-La Barre	80	100	89	148	101	78	120
Montmagny	39	67	59	73	58	31	63
Montmorency	77	72	83	87	78	73	67
Soisy	70	57	71	61	40	42	55

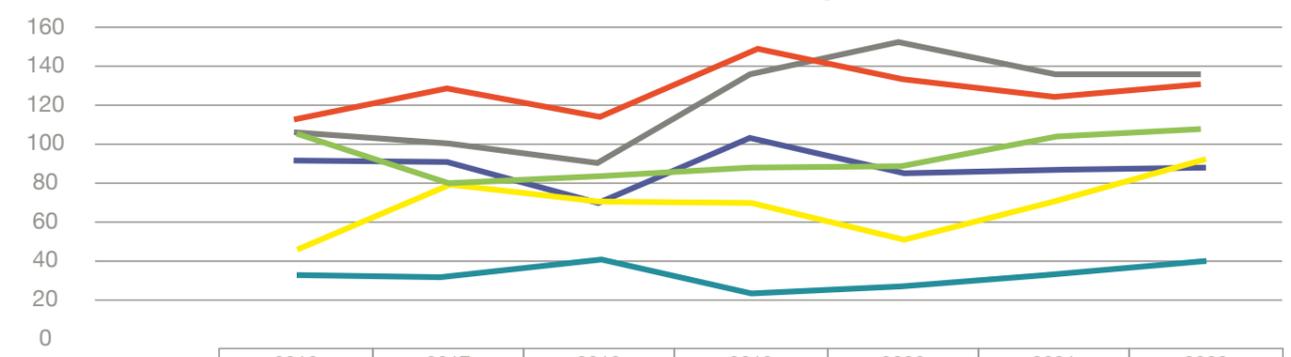
On note en 2022, comme sur le territoire national une légère augmentation des faits, due aux différentes crises internationales, à une délinquance de passage, principalement des personnes sans droit de résidence en France et à l'inflation qui poussent certaines populations démunies à commettre des délits.

> Comparatif de l'évolution des vols de véhicules avec les communes voisines



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Groslay	44	58	43	33	39	23	31
St Brice	83	82	73	115	61	64	74
Deuil-La Barre	76	74	76	59	61	60	64
Montmagny	54	73	49	60	48	41	60
Montmorency	67	82	127	111	103	54	73
Soisy	70	66	78	80	84	52	65

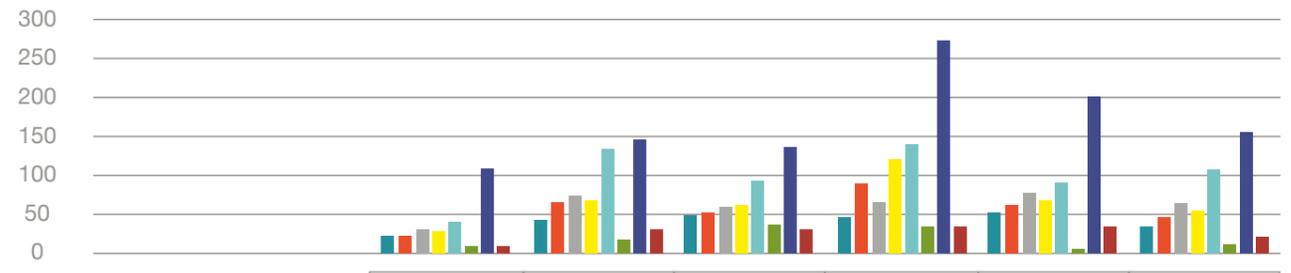
> Evolution des vols simples



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Groslay	34	33	41	24	27	33	41
St Brice	114	129	114	147	134	125	131
Deuil-La Barre	107	100	93	136	152	137	137
Montmagny	44	80	74	72	53	72	91
Montmorency	94	88	72	102	86	87	88
Soisy	107	78	85	87	90	104	107

Les vols simples, revenus à un taux identique à l'avant COVID, sont en partie dus à des actes commis à proximité des grandes enseignes. Il est à noter que les auteurs de ces vols ont systématiquement été interpellés.

> Indicateurs de délinquance en nombre de faits commis



	Groslay	St Brice	Montmagny	Deuil	Montmorency	Soisy/S.M.
Vol accessoires	21	42	51	47	53	34
Vol commis dans un véhicule	15	66	53	90	63	47
Vol de véhicule	31	74	60	64	78	65
Cambriolages	28	68	63	120	67	55
Vols sans violence	41	131	91	137	88	107
Vols violents	10	19	37	33	7	12
Dégradations	106	143	136	268	198	152
Coups & blessures hors cadre familial	10	32	31	33	33	23



Michaël INION, responsable de la Police Intercommunale de Groslay

Le choix de ces items permet d'offrir une vue d'ensemble du spectre de la délinquance sur la voie publique et de comprendre plus précisément ce qui produit ce sentiment d'insécurité. Nous avons fait le choix d'y ajouter les chiffres des dégradations commises sur l'année 2022 et de les comparer aux communes limitrophes. Toutefois, ces chiffres sont à relativiser par rapport au changement d'attitude des administrés qui déposent plus facilement plainte pour de légères dégradations provoquées sur leur véhicule en vue de faire fonctionner les assurances. Nous-mêmes, municipalité, lors de dépôts de plaintes pour dégradations sur nos véhicules de patrouilles, locaux ou mobilier urbain, participons à augmenter significativement ce chiffre aux seules fins de fournir aux assurances un document pour qu'elles se saisissent des dossiers.

Ce tableau, ne prend pas en compte le nombre d'interpellations réalisées, d'affaires résolues, plus communément appelées le "taux d'élucidation" faisant suite à un dépôt de plainte. Nous avons pour notre part interpellé au cours de l'année 2022 : 44 individus (sur 218) ayant commis une ou des infractions rentrant dans le calcul des items ci-dessus. En revanche, nous ne disposons pas des chiffres de la police nationale concernant leurs interpellations".

> Ces données sont accessibles à tous sur le site internet de l'INSEE (www.insee.fr).



RENFORCEZ VOTRE SÉCURITÉ AVEC LE CONTRAT ALARME

La Mairie propose désormais aux groslaysiens un "contrat alarme" directement relié à la police municipale, qui permettra à nos agents d'intervenir plus rapidement en cas de tentative de cambriolage.



UNE RÉACTIVITÉ 24H/24 ET 7J/7 :

Conformément à une délibération du conseil municipal, la mairie de Groslay vous propose de relier vos alarmes, (sous réserve de compatibilité avec notre matériel), directement à notre poste de Police Municipale afin de profiter d'un temps moyen d'intervention évalué entre 5 et 2 minutes.

Le coût ne peut être gratuit en raison de notre législation mais il est inférieur aux prestations habituelles : 30 €/mois pour un particulier 50 €/mois pour une entreprise. Pour vous pré-inscrire sans engagement ou pour tout renseignement merci de vous rendre au poste de police municipale ; 1, rue Lambert Tétart ou en téléphonant au : 01 34 28 68 41.

LA VILLE INVESTIT POUR LA SÉCURITÉ DES HABITANTS & LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE

Pour garantir toujours plus de tranquillité publique sur le territoire, la ville investit depuis 2021 dans le réaménagement et la modernisation du centre de supervision intercommunal, la construction d'un réseau de fibre sécurisé et le renouvellement du parc de caméras.



DE LA PRÉVENTION AU FLAGRANT DÉLIT : LES USAGES MULTIPLES DE LA VIDÉOPROTECTION

Outil de lutte préventive contre l'insécurité et la délinquance, la vidéoprotection fait partie intégrante de la politique de tranquillité publique. Elle poursuit trois missions essentielles : protéger, alerter, secourir. Cette triple approche vise à garantir la tranquillité des 16 communes de l'agglomération intégrant le dispositif. Si la vidéoprotection ne peut pas tout, elle n'en demeure pas moins un formidable outil de dissuasion et de lutte contre les délits.

Par ailleurs, elle facilite grandement les interventions des forces de sécurité et de secours sur le terrain, leur permettant d'agir en sécurité, et de mieux dimensionner les équipes et leur déploiement.

DANS LES COULISSES DU CSUI :

Tous les jours, 30 opérateurs se relaient 24h/24h afin d'assurer la surveillance des espaces publics. Chaque opérateur est équipé d'un ordinateur et d'un écran qui lui permet de scruter en détail l'ensemble des images filmées par les caméras, également diffusées sur le mur d'images de 24 m².

LE PARTENARIAT AU CŒUR DU DISPOSITIF :

Les caméras sont réparties sur des sites déterminés au préalable par les autorités territoriales et les maires, en concertation avec les acteurs de la sécurité et les équipes du CSUI. Installées à proximité de gares, établissements scolaires, commerces ou sur des axes routiers stratégiques, l'emplacement des caméras de vidéoprotection répond à des problématiques spécifiques.

Chaque commune dispose également d'un parc de caméras nomades qui peuvent être déplacées au gré des problématiques de sécurité ponctuelles.

Le CSUI est en liaison directe avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la Police nationale, les Polices municipales et la Gendarmerie.

Les opérateurs sont en capacité de leur transmettre les images des caméras facilitant une réponse rapide, coordonnée et adaptée à l'ampleur de l'incident. Ils peuvent également maintenir avec les équipes de terrain une communication radio et téléphonique constante pour appuyer leurs interventions.

Le CSUI intervient également auprès de la Croix-Rouge. Été comme hiver, les opérateurs signalent à l'association d'aide humanitaire, la présence de personnes en situation de détresse sociale sur la voie publique, afin de leur porter assistance.

> CHIFFRES CLÉS :

- 16 villes couvertes par le dispositif
- 13 M € d'investissement (2021-2023)
- 1,2 M € de coût de fonctionnement annuel
- 396 points d'implantation
- + de 2000 caméras
- 28 caméras nomades
- 350 km de fibre sécurisée
- + de 800 extractions d'images traitées depuis le 1^{er} janvier 2023

FERMETURE DE L'ÉPICERIE DE LA GARE POUR RAISON SANITAIRE



Lors de visites répétées au sein de l'établissement, nos policiers municipaux ont procédé à des signalements auprès de la direction départementale de la protection des populations du 95, pour non respect des règles sanitaires élémentaires.

Une visite de contrôle a été opérée par les services d'hygiène.

Au vu de manquements graves portant atteinte à la santé des populations, le préfet en a ordonné la fermeture immédiate dans l'attente d'une remise en conformité et d'une gestion plus rigoureuse de l'établissement. Par cette intervention, la police municipale de Groslay démontre qu'elle reste mobilisée sur tous ses spectres de compétences.

SUSPENSION D'ACTIVITÉ POUR LA CASSE AUTOMOBILE DAG AUTO



Suite aux démarches répétées de la ville à l'encontre des casses illégalement implantées sur le territoire de la commune, une suspension d'activité a été décidée par la préfecture à l'encontre de la casse automobile DAG Auto située le long de la RD 301.

Cette opération réalisée dans le cadre de la lutte contre les sites illégaux de véhicules hors d'usage, a révélé

l'absence d'agréments et d'autorisations prévus au titre du code de l'environnement.

Un arrêt de l'activité a été décrété jusqu'à sa régularisation administrative suivit d'une mise en demeure de l'exploitant d'évacuer l'ensemble des déchets présents sur le site dans les filières adaptées.

INAUGURATION DE LA MAISON DE SANTÉ



Le 30 novembre 2023, était inaugurée la nouvelle maison pluridisciplinaire de santé située rue Carnot grâce à la détermination de l'équipe municipale fortement engagée depuis juillet 2020.

Lors de cette inauguration, il a été évoqué les différentes étapes qui ont jalonné la mise en place de ce projet indispensable pour la vie de la commune.

DE NOUVELLES CRÈCHES POUR LA VILLE



Une nouvelle crèche "Maison Bleue" s'est implantée au 110 bis, rue du Général Leclerc, d'une superficie de 150 m² et d'une capacité d'accueil de 30 berceaux.

L'ancienne crèche municipale rue Jules Vincent devrait rouvrir cette année et un projet de crèche verra le jour en 2026 sur le site des Monts du Val d'Oise.

ZOOM SUR LES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE

La reconstruction de la salle polyvalente se poursuit avec la mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie de 63 m³ qui servira de point de puisage pour les espaces verts environnants.



La relocalisation de l'épicerie sociale permet d'aménager les espaces extérieurs sur près de 2 000 m² ; soit 28 places de stationnement, des accès piétonniers et PMR, des espaces verts ainsi qu'une aire de livraison pour un meilleur confort des usagers.

REPRISE DE LA SIGNALÉTIQUE EN INTERNE



Les services Techniques de la ville procéderont désormais à la réfection des bandes de stop et de passage pour piétons en centre-ville et dans les secteurs les plus fréquentés.

Réalisée en interne, cette pratique permettra à nos équipes d'être plus réactives et de diviser par 10 les coûts annuels qui était auparavant réalisés par des entreprises extérieures.

MARCHÉ DE GROSLAY



Redécouvrez le Marché de Groslay, tous les dimanches matin de 8h à 13h, rue Claude Warocquier. Toujours en recherche de nouveaux commerçants, ce

lieu accueille déjà plusieurs spécialistes de qualité ; fruits & légumes, traiteur Italien, boucher, fromager et produits du café.

OUVERTURE DE LA SALLE DES FÊTES À LA LOCATION



La salle des fêtes est désormais ouverte à la location pour les groslysiens ou les extérieurs. Renseignement et réservation par mail uniquement : asso.sport.culture@mairie-grosly.fr

RÉFECTION DU CHEMIN DU CHAMP DE L'ASILE



La réfection du chemin du champ de l'asile est inscrite dans la liste des grands travaux et sera livrée au dernier trimestre 2024.

DES COMPOSTEURS DANS NOS PARCS



Depuis le 1^{er} janvier 2024, La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) demande à tous les particuliers d'utiliser une solution de tri des bio déchets. Outre la possibilité de vous procurer un composteur auprès du syndicat Emeraude, la ville expérimente des composteurs dans les parcs de la ville.

CE QU'ON PEUT COMPOSTER :

- Les restes alimentaires sans les emballages
- Les coquille d'œuf
- Les coquilles de fruits secs
- Les épluchures et restes de fruits et de légumes
- Le marc de café
- Les fleurs fanées

A NE PAS DÉPOSER :

- Les sachets de thé
- Les cendres de charbon
- Les déchets plastiques
- Le papier imprimé
- Les litières de chat
- Chiffons et textiles
- Les coquilles
- Le verre
- Les pierres et le sable

Une collecte séparée des biodéchets est en cours d'expérimentation par le syndicat Emeraude sur certains quartiers des communes de de Soisy-sous-Montmorency, d'Eaubonne et Saint Gratien. À l'issue de cette expérimentation, une extension de cette collecte sera envisagée sur les communes où le compostage n'est pas possible.

MAISON RÉGIS
POMPES FUNÈBRES
& MARBRERIE
01 39 59 65 10

Un Contrat Prévoyance Obsèques c'est l'assurance de voir vos dernières volontés respectées.
Demandez un DEVIS GRATUIT !

Organisez et Financez vos Obsèques.

- ORGANISATION D'OBSEQUES
- CÉRÉMONIE PERSONNALISÉE
- PRÉVOYANCE OBSEQUES
- ENTRETIEN DE SÉPULTURE
- TRAVAUX DE CIMETIÈRE
- CRÉATION DE MONUMENT

maisonregis.deuil@gmail.com
85 Rue Cauchoix 95170 DEUIL-LA-BARRE

ACS
AUTO CONTRÔLE SÉCURITÉ MONTMAGNY

CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
Avec ou sans rendez-vous
Tél. : 01 34 17 91 11

-15€ sur présentation du bulletin

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
Samedi de 7h30 à 18h30

Véhicules électriques
Équipé 4x4
Agrée **GPL**

201, rue Jules Ferry
95360 MONTMAGNY

Construisons demain à vos côtés
TRAVAUX PUBLICS
CONSTRUCTION
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS
depuis 1929

Votre partenaire, disponible et réactif
Fayolle accompagne chaque année de multiples collectivités dans l'exécution de marchés de travaux, d'entretien ou de délégations de services publics.

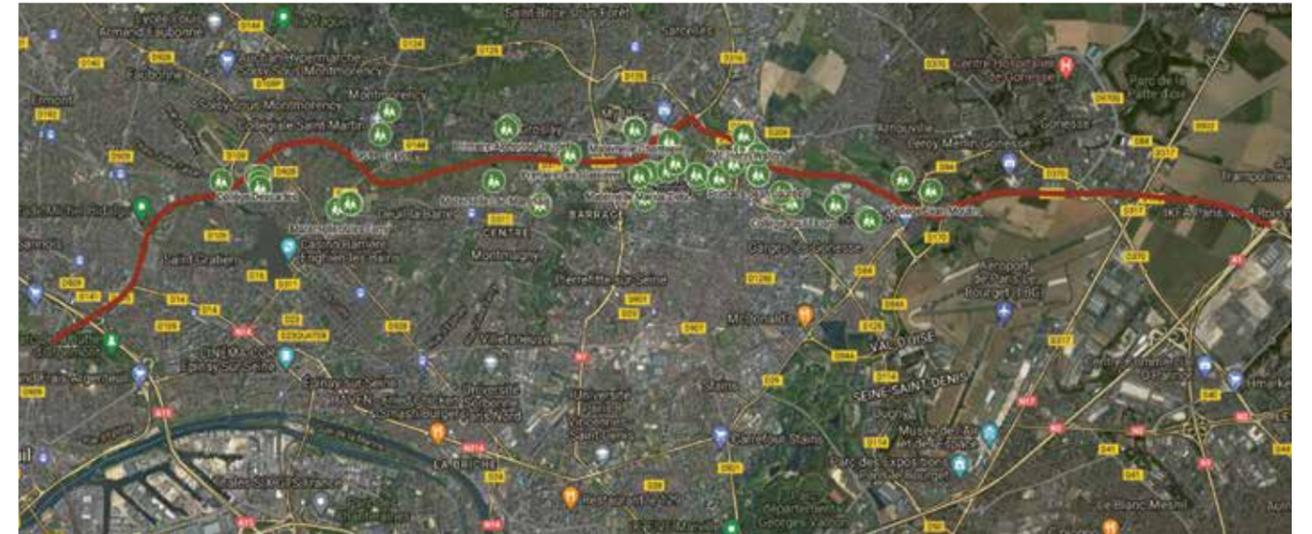
30, rue de l'Égalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
T. + 33 1 34 28 40 40
contact-fayolle@fayolle.eu
fayolle.eu

Filloux
Travaux Publics / V.R.D.

FILLOUX
Z.I. des Cures
5, avenue des Cures
95580 Andilly
01.39.89.21.21
contact@fillouxsas
www.fillouxsas.eu

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PROJET ROUTIER DU BIP

Le BIP (boulevard intercommunal ou avenue du Paris) est un projet de 2X2 voies large comme une autoroute qui relierait la A1 et la A15 en coupant en deux les villes de Soisy, Montmorency, Deuil la Barre et Groslay, longeant au passage une quarantaine d'établissements scolaires.



Cet axe routier serait emprunté par 30 à 60 000 véhicules/jour minimum : un trafic élevé de voitures, mais aussi de camions, dont une part non négligeable serait additionnelle par rapport au trafic actuel (trafic induit, opportunité de relier la A1 à la A15). De plus, le BIP ne couvrirait que 3% des besoins de déplacements domicile-travail des habitants des villes traversées, pour un coût estimé à 1 milliard d'euros.

Pour bâtir cette route 2x2 voies de 11 km de long, une centaine d'hectares d'espaces naturels seraient détruits (forêt, friches, vignes, jardins partagés, ferme et prairies), et des centaines d'arbres seraient coupés. Cette voie rapide passerait à proximité d'une quarantaine d'établissements scolaires, de la crèche au lycée, comptant au total plus de 10 000 élèves (carte détaillée du tracé et des écoles concernées).

La construction du BIP pourrait démarrer bientôt. Le projet est pour l'instant bloqué car les associations du collectif Vivre Sans BIP ont attaqué en justice. Mais le Conseil départemental qui porte le projet s'est porté en cassation auprès du Conseil d'État. S'il gagne dans les prochains mois, la construction du tronçon Est, de Groslay à Garges, pourrait démarrer fin 2024. Il ne manquerait ensuite que 5 km sur le tronçon Ouest, qui aurait toutes les chances d'être construit.

Malgré l'impact majeur que ce projet routier aurait sur notre environnement et notre qualité de vie, il est largement passé sous silence. Voilà pourquoi il est essentiel que vous puissiez donner votre avis.

Cette enquête est réalisée par le Collectif Vivre sans BIP, FNE Val d'Oise, les Amis de la Terre Val d'Oise, SOS vallée de Montmorency, MDB Saint-Gratien, MDB vallée de Montmorency.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !



Connaissez-vous ce projet de voie rapide dans le Val d'Oise ? Cette 2x2 voies large comme une autoroute traversera peut-être notre ville. Savez-vous que sa construction pourrait démarrer prochainement ?

PARTICIPEZ À CETTE ENQUÊTE EN SEULEMENT 2 MINUTES SUR : [HTTPS://BIT.LY/ENQUETE BIP](https://bit.ly/enqueteBIP)

RÉUNION PUBLIQUE SUR LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE

En décembre, la commune organisait, en partenariat avec l'office notarial de Groslay, une réunion publique pour aider les groslaysiens à mieux comprendre les mécanismes qui régissent la transmission patrimoniale.



Mardi 19 décembre, à l'initiative de la ville, une trentaine de Groslaysiens s'est retrouvée au foyer Joseph Gauthron, pour assister à une réunion publique intitulée "La transmission de son vivant ou par décès : les clefs pour une fiscalité optimisée et un règlement successoral apaisé".

Au cours de cet exposé, plusieurs solutions ont été évoquées dont l'une en particulier pour réduire, voire supprimer, les droits de succession par le biais de donations de son vivant à ses futurs héritiers.

En effet, les dons de biens meubles et immeubles sont soumis aux droits de donation, dont les abattements et barèmes sont quasiment identiques à ceux des droits de succession, à la différence qu'ils sont renouvelables tous les 15 ans, tandis que ceux des droits de succession sont, par nature, appliqués une seule fois.

Au cours de la séance, quelques exemples concrets ont été évoqués, cependant, la diversité des situations nécessite pour chaque cas une réponse particulière.

UNE TÉLÉVISION COMMUNE AU FOYER GAUTHRON



Depuis la mi-janvier, la commune a fait l'acquisition d'une télévision pour les seniors, implantée au foyer Gauthron. D'une surface d'accueil de plus d'une vingtaine de

personnes, ce lieu leur permettra de se réunir plus fréquemment autour de leurs émissions préférées et ainsi briser les solitudes en facilitant les rencontres.

UN NOUVEAU PRESTATAIRE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

La commune fait désormais appel à un nouveau prestataire de portage de repas pour les personnes souhaitant se faire livrer des repas préparés. Ce service assure le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées le plus longtemps possible, grâce à une alimentation variée et équilibrée.



L'entreprise de portage de repas "Saveurs et Vie" livre des menus frais et variés, cuisinés par des traiteurs locaux. Les menus sont élaborés par des diététiciennes et adaptés aux régimes alimentaires spécifiques (sans sucre ajouté, sans sel ajouté, mixé, haché).

Les menus "fait maison" sont réalisés à partir de produits bruts, pour chaque recette (potages, entrées, plats principaux, pâtisseries, salade des fruits frais).

DES PRODUITS FRAIS, VARIÉS ET DE SAISON :

- Sélection rigoureuse
- Circuits courts
- Des produits de qualité
- Économie locale et nationale
- Le respect de la saisonnalité pour toutes les catégories de produits

DES REPAS VARIÉS & DIÉTÉTIQUES :

- Des repas traditionnels avec parfois possibilité de choix à la carte
- Des menus mensuels à thème
- Des régimes adaptés
- Des textures adaptées
- Des aversions prises en compte
- De nombreuses recettes (90 jours de menus différents garantis).

DES REPAS PRÊTS EN 2 MINUTES :

Les repas se conservent dans le compartiment frais du réfrigérateur. Ils sont présentés dans des barquettes à réchauffer en deux minutes au micro-ondes.

COMPOSITION D'UN DÉJEUNER TYPE :

Le déjeuner se compose d'une entrée, d'un plat et son accompagnement, d'un laitage et d'un dessert.

Il est possible de choisir le menu du jour proposé par le Chef cuisinier ou composer son propre menu en changeant certains composants.

- Entrée : 50 à 100g
- Plat : 300 à 350g
- Laitage : 15 à 125g
- Dessert : 60 à 150g
- Kcal moyennes : 850

RYTHMES DE LIVRAISON :

Les repas sont livrés la veille. Une seconde formule est également proposée comprenant le déjeuner et un dîner plus léger. En effet en cette période hivernale, il se compose d'une soupe, d'un complément et d'un dessert.

**POUR EN SAVOIR PLUS,
CONTACTEZ LE CCAS DE GROSLAY
AU TÉL. : 01 34 28 68 65**



> COLIS DE NOËL
Cette année, 315 colis ont été offerts aux seniors de plus de 65 ans n'ayant pas pu participer au repas des seniors.

> NOËL DE GROSLAY
Après un défilé dans les rues de la ville en compagnie du Père Noël, nos petits groslysiens se sont rendus au marché de Noël pour participer à plusieurs animations gratuites parmi lesquelles, une piste de luge, un carrousel et une distribution de chocolats.

> SORTIE DES SENIORS AUX HORTILLONNAGES D'AMIENS

Nos seniors ont pu visiter les hortillonnages d'Amiens, site naturel exceptionnel composé d'un réseau de canaux et de jardins flottants situés en plein cœur de la ville.

> GALETTE DES ROIS AU FOYER GAUTHRON



ADIEU 2023...

Le Service Animation a marqué l'année 2023 par une créativité renouvelée, avec des ateliers stimulants et des idées innovantes. Des événements majeurs, tels que le Fête de la Science et les portes ouvertes du Service Animation/Jeunesse, ont attiré un public enthousiaste, mettant en lumière le travail du Pôle Guichet Unique, Scolaire et Animation. Les collaborations fructueuses avec de nombreux prestataires ont ouvert de nouvelles perspectives, tandis que l'intégration de la robotique et de l'impression 3D a démontré notre adaptation aux nouvelles technologies. Enfin, le Service Animation/Jeunesse a étendu son impact au-delà du divertissement en abordant des enjeux sociaux et culturels à travers des animations éducatives. L'année 2023 restera gravée comme une période de succès, d'innovation et de promesses pour l'avenir.



...ET VIVE 2024 !

Initiation à la langue des signes **Atelier Philo'**

La Main à la pâte (pâtisserie)

Info Robot (robotique) **Ateliers Éducatifs**

Tous en scène (théâtre)

Atelier Jardinage Initiation Anglais

Effi'Sciences (atelier scientifique) **Atelier Bricolage**

Atelier Bienveillance et estime de soi

Demain, je serai... (découverte de métiers)

A la manière de... (atelier culturel)

Athl'Ethique (sport/valeurs sportives)

Les petites st'Art (atelier créatif)

Chora'la'do'ré (chorale) **Ramène ton livre** (lecture)

ZOOM SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE



La ville est liée avec l'entreprise ELIOR par un marché d'assistance technique et d'approvisionnement en denrées alimentaires pour la restauration scolaire et municipale dont les principaux objectifs sont de maintenir la qualité nutritionnelle des repas, la sécurité alimentaire et plus particulièrement la satisfaction des enfants.

En termes d'organisation, la responsabilité de la restauration scolaire incombe à la collectivité qui met tout en œuvre afin de répondre aux besoins des convives tout en respectant les obligations et les procédures avec un chef-gérant mis à disposition par ELIOR ainsi que du personnel communal expérimenté et formé HACCP* (hygiène alimentaire).

Les menus sont élaborés selon la réglementation en vigueur dont la loi dite EGALIM, dans le respect de l'amélioration de l'équilibre alimentaire et des normes GEMRCN (Groupe d'Etudes des Marchés de Restauration Collective et Nutrition) qui ont pour missions d'améliorer la qualité nutritionnelle des

repas servis en collectivités, d'accompagner les institutions dans les choix nutritionnels (fréquences de service des plats sur 20 repas consécutifs et grammage des portions selon l'âge des convives, des recommandations spécifiques quant à l'utilisation de sel, pain, eau, sauces).

Ces menus sont étudiés et validés en commission composée de représentants de la commune (personnel administratif et élu), de représentants des parents d'élèves élus et des représentants de l'entreprise ELIOR (Chef-gérant, diététicienne, responsable de secteur).

(*) Le système HACCP est un système de gestion dans lequel la sécurité alimentaire est abordée par l'analyse et le contrôle des dangers biologiques, chimiques et physiques depuis la production, l'approvisionnement et la manutention des matières premières jusqu'à la fabrication, la distribution et la consommation du produit fini.

> PRIVILÉGIER LA QUALITÉ À LA QUANTITÉ

À l'entrée en cours préparatoire, l'enfant n'est pas encore en mesure de faire des choix alimentaires éclairés, il s'oriente spontanément vers ce qu'il aime. Il faut donc l'aider à acquérir quelques réflexes : manger les quantités adaptées à ses besoins, repérer la diversité des aliments, se demander si on a encore faim avant de se resservir.

Des apports nutritionnels insuffisants de calcium et de fer peuvent conduire respectivement à une fragilité osseuse et à une anémie.

L'excès de lipides peut conduire à un surpoids.

L'insuffisance d'apports de fibres est préjudiciable au fonctionnement du tube digestif et peut favoriser les maladies cardio-vasculaires et certains cancers.

Ces déséquilibres doivent être prévenus par des apports alimentaires variés et de bonne qualité nutritionnelle. En revanche, l'utilisation des produits allégés ou enrichis ne se justifie pas en restauration collective

et, en particulier, en restauration scolaire, à l'exception de ceux autorisés pour des raisons de santé publique lorsque l'état des populations concernées le justifie (le sel iodé, par exemple).

Compte tenu de la baisse générale du niveau moyen d'activité physique et de l'augmentation des problèmes de surcharge pondérale et d'obésité, un apport énergétique en excès par rapport aux besoins n'est pas un critère favorable pour les repas proposés.

Il importe de veiller à la qualité nutritionnelle des calories apportées, plus qu'à leur quantité.

> GRAMMAGES DES PORTIONS D'ALIMENTS POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS, ADOLESCENTS ET ADULTES

Les grammages qui suivent sont adaptés à chaque classe d'âge. Ils sont nécessaires mais aussi suffisants et ne doivent donc pas être systématiquement abondés.

Afin de réduire le gaspillage et au vu des habitudes alimentaires des enfants Groslysiens, la restauration et les ATSEM peuvent être amenées à servir des assiettes moins remplies pour pouvoir resservir les convives sur leur demande.

REPAS PRINCIPAUX			
Produits prêts à consommer, en grammes (plus ou moins 10 %)	maternelle	élémentaire	adultes
Pain	30	40	50 à 100
Crudités	50	70	80 à 100
Viandes	50	70	100 à 120
Légumes cuits	100	100	150
Féculents cuits	120	170	200 à 250
Laitages	90 à 120	90 à 120	90 à 120

> EXEMPLES DE GRAMMAGE AU RESTAURANT SCOLAIRE :



Crudités élémentaire



Calamars élémentaire



Brocolis (53 portions mater - 2.784 kg)



Macaroni (43 portions mater - 4.434 kg)

> EXEMPLES DE PRÉSENTATION :



Entrées



Plats



Self (laitage / desserts)

RAPPORT S.E.D.I.F :
QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE À GROSLAY

- Température de l'eau (< 25) : 7,8°
- Ph (> 6,5 < 9) : 8,0
- Caractéristiques organoleptiques :
 - Couleur : 0
 - Odeur : 0
 - Saveur : 0
- Turbidité néphélogométrique (< 2) : < 0,1 NFU.
- Aluminium (< 200) : < 19 µg/l.
- Ammonium en NH4 (< 0,10) : < 0,05 mg/l
- Paramètres microbiologiques :
 - Bact. aér. revivifiables à 22° - 68h : 0 n/ml
 - Bact. aér. revivifiables à 36° - 44h : 0 n/ml
 - Bactéries coliformes : 0 n/100ml
 - Bact. et spores sulfito-rédu./ml : 0 n/100ml
 - Entérocoques : 0 n/100ml
 - Escherichia coli : 0 n/100ml.

> AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

COLLECTES DES DÉCHETS

PAVILLONS	A sortir le dimanche soir 18h (du 15/03 au 29/11)	A sortir le 1 ^{er} lundi matin du mois avant 16h
	A sortir le mercredi soir 18h	A sortir le 3 ^e mardi soir du mois 19h
COLLECTIFS	A sortir le dimanche soir et le jeudi soir 18h	A sortir le mercredi soir 18h
	A sortir le 1 ^{er} lundi du mois avant 16h	A sortir le 3 ^e mardi soir du mois 19h

> Rappel : il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte des déchets définies par la Mairie (jour, horaires, tri). Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende de 135 €. > En savoir + : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963

PRODUITS TOXIQUES ET POLLUANTS :

Collecte une fois par trimestre
Place du Marché de 9h à 13h
2 mars, 6 avril, 1^{er} juin, 21 septembre
19 octobre, 23 novembre
(huile de vidange, batteries, néons, produits phytosanitaires, solvants, pots de peinture).
Réservé aux particuliers : sur présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation de domicile.

MÉDICAMENTS :

Rapportez-les chez votre pharmacien.

PILES :

Dépôt dans les grandes surfaces ou les magasins spécialisés dans la vente d'appareils ménagers, photographes, etc.

DEUX DÉCHÈTERIES SONT À VOTRE DISPOSITION :

- A Sarcelles en possession d'une carte d'accès à commander auprès du Syndicat Emeraude.
- Au Plessis Bouchard 12, rue Marcel Dassault en possession d'un justificatif de domicile



NE PAS METTRE AUX ENCOMBRANTS :

- les gravats qui doivent être amenés en déchetterie,
- les déchets verts (herbe tondue, branchages ...) font l'objet d'une collecte spécifique ou doivent être déposés en déchetterie,
- les pneus usagés doivent être repris gratuitement par votre garagiste,
- les bouteilles de gaz doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte,
- les véhicules à moteur (carcasse de voiture) doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage,
- les pots de peinture et autres déchets dangereux sont à apporter soit en déchetterie, soit lors de la collecte du camion Démétox,
- les palettes de bois,
- les textiles sont à apporter dans les bornes dédiées.

SYNDICAT EMERAUDE :
Parc d'activités des Colennes, 12 rue Marcel Dassault 95130 Le Plessis-Bouchard

Contact :
Tél. : 01 34 11 92 92
Courriel : contact@syndicat-emeraude.com
www.syndicat-emeraude.com

BIODÉCHETS ET COMPOSTAGE : QUELLES OBLIGATIONS ?

La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) prévoit de permettre à tous les particuliers de disposer d'une solution pratique de tri des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'objectif de cette loi est d'éviter l'incinération de ces déchets, qui représentent actuellement plus du tiers de nos poubelles d'ordures ménagères. Le 1^{er} janvier 2024 est le point de départ du tri à la source des déchets alimentaires par les habitants et d'un nouveau flux à collecter pour les collectivités, mais pas de panique tout se fera progressivement.

EN PRATIQUE, QUELS SONT LES BIODÉCHETS À TRAITER ?

- Déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abat-tage d'arbres et de haies.
- Déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

VOUS RÉSIDEZ EN MAISON AVEC JARDIN ?

Votre syndicat vous propose des composteurs à des prix réduits. La pratique du compostage individuel permet d'obtenir, à partir de vos déchets de cuisine et de jardin, un fertilisant de qualité que vous pouvez utiliser pour vos plantations. Des formations sont régulièrement organisées dans nos locaux pour acquérir les bases.



Commander en ligne : <https://www.syndicat-emeraude.fr/choisir-son-composteur>

VOUS RÉSIDEZ EN IMMEUBLE ?

Pour les résidences équipées d'espaces verts, le Syndicat Emeraude propose un accompagnement dans l'installation de sites de compostage collectif : étude de faisabilité du projet, fourniture de composteurs à prix réduit et formation gratuite des résidents.

POUR LES AUTRES HABITATS COLLECTIFS :

Certaines zones du territoire peuvent difficilement accueillir des solutions de compostage : centres-villes, logements collectifs sans espaces verts. La mise en place d'une collecte séparée des biodéchets apparaît donc comme nécessaire.

Ces biodéchets seront valorisés par méthanisation, technique industrielle permettant de produire du gaz renouvelable à partir des déchets organiques. Le biogaz ainsi obtenu est utilisé pour produire de la chaleur et de l'électricité. À l'issue de cette expérimentation, et au vu des résultats obtenus, une extension de cette collecte des biodéchets alimentaires sera envisagée.

POURQUOI ET COMMENT ENGAGER LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ?

À ce jour, les biodéchets représentent encore un tiers des déchets non triés des Français. Pourtant, les trier présente de nombreux bénéfices.

- Réduire le bilan carbone du secteur des déchets à travers la réduction du stockage et de la combustion des déchets.
- Produire du biogaz qui peut être soit destiné à un usage local, soit réinjecté dans le réseau de gaz naturel.



- Fournir les agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts en engrais organiques et ainsi améliorer la qualité agronomique des sols.



S'Y METTRE EN COLLECTIF

LE SYNDICAT ÉMERAUDE S'ENGAGE À VOUS FORMER SUR LE COMPOSTAGE COLLECTIF DANS VOTRE RÉSIDENCE !

APPELEZ LE SERVICE PRÉVENTION DU SYNDICAT ÉMERAUDE AU 01 34 11 92 91.

APRÈS ÉTUDE, ILS VOUS LIVRERONS LES COMPOSTEURS, VOUS FORMERONS ET ASSURONS UN SUIVI SUR DEMANDE !

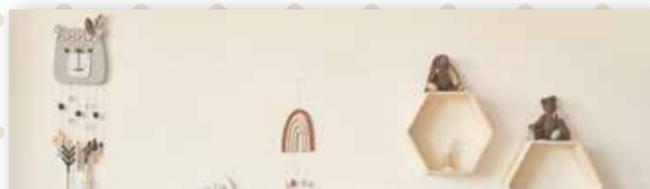
— Nous adressons aux mariés tous nos vœux de bonheur pour leur union —

- Marine Chevrier et Mohamed Zinelabidine
célébré le 10 décembre 2022
- Rezah Nourah et Narinder Dhiman
célébré le 21 décembre 2022
- Elhadji N'Diaye et Ndeye Awa Niang
célébré le 7 janvier 2023
- Jaëlle Seramey et Félix Hamilton
célébré le 3 février 2023
- Hanane El Barkaoui et Nassim Challal
célébré le 25 février 2023
- Faizan Zafar et Nosheen Masood
célébré le 2 mars 2023
- Tanguy Genais et Shirmoné Botha
célébré le 4 mars 2023
- Tara Nain et Munawar Hussain
célébré le 4 mars 2023
- Camille Nguyen et Reda M'Birik
célébré le 6 mai 2023
- Laëtitia Bicheiro et Nicolas Benadet
célébré le 27 mai 2023
- Oumar Coulibaly et Anaïs Sarika Ramchurn
célébré le 3 juin 2023
- Louisa Yahiatene et Mohamed Halloui
célébré le 3 juin 2023
- Tatiana Martins et Kévin Bernardo
célébré le 17 juin 2023
- Serge Koulou et Fabienne Guerrier
célébré le 23 juin 2023

— Nous adressons aux familles nos plus sincères condoléances à —

- Michèle Zanin
décédée le 19 mai 2022, à 69 ans
- Jeanine Skwarczewski
décédée le 19 juin 2022, à 98 ans
- Evelyne Varlot
décédée le 19 juillet 2022, à 69 ans
- Daniel Menage
décédé le 27 juillet 2022, à 83 ans
- Zulmira Lourenço
décédée le 1 août 2022, à 91 ans
- Michel Ruelle
décédé le 24 septembre 2022, à 78 ans
- Daniel Zanin
décédé le 11 octobre 2022, à 74 ans
- Mauricette Poitrenaud
décédée le 23 novembre 2022, à 85 ans
- Michèle Pison
décédée le 4 décembre 2022, à 79 ans
- Jean Grzywina
décédé le 23 décembre 2022, à 77 ans
- Rosa Da Cunha Teixeira
décédée le 24 décembre 2022, à 80 ans
- Hélène Vasseur
décédée le 29 décembre 2022, à 96 ans
- Madeleine Moulinoux
décédée le 4 janvier 2023, à 95 ans
- Claire Perthuis
décédée le 8 janvier 2023, à 57 ans
- Antonio Marcelino Pinto
décédé le 10 janvier 2023, à 74 ans
- Maddalena Rico Rodriguez
décédée le 17 janvier 2023, à 88 ans
- Justo Martin Novoa
décédé le 17 janvier 2023, à 92 ans
- Maurice Lenoir
décédé le 21 janvier 2023, à 81 ans
- Jean Pison
décédé le 25 janvier 2023, à 81 ans
- Mohand Kherzi
décédé le 21 mars 2023, à 66 ans
- Jean Staub
décédé le 23 mars 2023, à 89 ans
- Colette Delfraissy
décédée le 29 mars 2023, à 83 ans
- Célia Lenoir
décédée le 1^{er} avril 2023, à 76 ans
- Laurence Desouches
décédée le 2 avril 2023, à 53 ans

— BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇES & SERVICES : —



AAELIE STUDIO

Cabinet d'architecture d'intérieur consacré à l'enfant

- Adresse : 17 chemin des rouillons
- Cel : 07 81 17 95 86
- Courriel : contact@aaeliestudio.com
- Site internet : www.aaeliestudio.com



DESIGN GRAPHIQUE

Création graphique et publicitaire
(Flyer, logo, affiche, brochure, site vitrine)

- Adresse : 117, rue H. Dunant
- Cel : 07 67 90 78 78
- Site internet : www.design-graphique.org

AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY :

L'opposition n'a toujours pas fait le deuil de sa défaite et s'est enfermée dans la haine, la provocation et la calomnie. Ils n'admettent pas que nous ne fassions pas ce qu'ils veulent et encore moins leur programme qui est souvent à l'opposé du nôtre. Désinformation, dénigrement, ragots, affirmations sans preuves ni descriptions, tout est fait pour provoquer, narguer et destabiliser à l'extrême la majorité et le maire et l'empêcher de mener à bien le programme que vous avez majoritairement plébiscité. La liste de l'ancien maire ne jure que par un seul mot pour nous qualifier : amateurisme ! Mais que dire de l'état des lieux de la ville à notre arrivée, il suffit de se rappeler tout ce qui était détruit ou à l'abandon alors qu'à mi-mandat notre bilan est très bon. Nous avons : réformé une police totalement inefficace pour la rendre efficace, crée la maison médicale promise depuis plus d'une décennie, nous avons réparé une salle des fêtes complètement défaite à notre arrivée, nous relevons une gestion et des finances en total abandon et auparavant tournés vers la fête, les privilèges et l'entre-soi, nous permettons aux Groslysiens d'être privilégiés pour le stationnement notamment autour de la gare et au-delà et d'une manière générale nous souhaitons que leur argent serve leurs intérêts avant ceux des personnes extérieures contrairement aux souhaits de la gauche généreuse avec l'argent des autres. La salle polyvalente va bientôt retrouver ses fonctions et nous allons doubler le parc de nos caméras. Il faut aussi se souvenir des maisons des voisins de la mairie, en ruine suite à des travaux mal conduits sous l'égide du maire et de son adjoint et que nous avons dû racheter pour éviter de nous retrouver avec une tragédie. On pourrait aussi évoquer la gestion des ressources humaines avec plusieurs agents qui cumulaient 15 semaines de congés payés. Tout ce que nous avons réformé, réparé et développé ne s'est pas fait sans efforts, sans grincements de dents et sans choix, mais toujours sans augmenter vos impôts locaux ! Alors entre la calomnie et les résultats si vous faites le bilan de l'avant et de l'après je vous laisse le choix de vous faire une idée de qui sont les amateurs et les menteurs.

GROSLAY TERRE D'AVENIR :

Texte non communiqué dans les délais

UNIS POUR GROSLAY :

La tragédie de ce mandat !

Notre rôle d' élu au sein du Conseil municipal ne connaît pas d'amélioration. Aucun compromis de notre maire ! Il ne tient pas compte de l'ensemble des élus, notamment de ceux de l'opposition, pourtant également issus des urnes. Malgré les rappels du préfet et du sous-préfet, M. Cancouët continue d'exercer son pouvoir sur la ville avec mépris, autoritarisme et maintenant plus grave, avec la violence des mots et des gestes (Conseil municipal du 3.11.2023). Il ne cesse de faire pression sur tous les élus, qu'ils soient de sa liste pour les empêcher de démissionner ou bien des listes d'opposition pour les pousser à partir. Et tout cela pour garder le POUVOIR ! Bien que le maire soit tenu de prendre des décisions importantes pour le bien général, M. Cancouët fait souvent des choix personnels, arbitraires. La situation est incompréhensible et difficilement tenable !

Pour la nouvelle année, M. Cancouët a présidé la cérémonie des vœux, au nom du conseil municipal, mais en invitant, dans

un 1^{er} temps, que ses colistiers. Les élus de la minorité avertis de leur éviction ont finalement été invités la veille ! Quelques rares invités n'étaient présents que par clientélisme et sous contrôle. Par ailleurs, le maire a refusé l'entrée à certains groslysiens, pourtant ses administrés, et à des présidents d'associations actives dans la vie de Grosly ! Même les autorités environnantes étaient absentes ! Seul sur scène, il nous a présenté une propagande électorale, exposant ses idées et ses réalisations pour la ville, avec de nombreux mensonges.

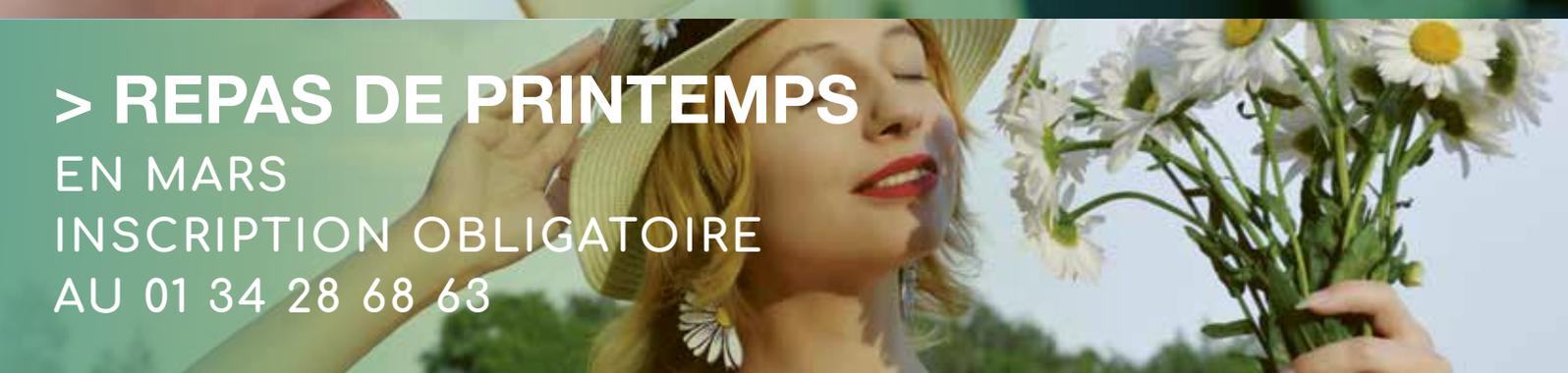
En vérité, la mise en œuvre des rares projets pour la ville est réalisée en amateur, avec bon nombre d'incohérences dans les choix. Le maire se contente de terminer les projets nécessaires, déjà programmés par l'ancienne mandature : Rien de neuf ! L'objectif du maire est de faire des économies aux dépens de la vitalité de notre ville. Pour le reste, tout est axé sur la sécurité et la répression, pour un coût exorbitant et peu de résultats. Mais quel est l'avenir de notre ville ?

UNIS POUR GROSLAY



> **SCRABBLE GOURMAND**

14H-17H
MERCREDI 28 FÉVRIER
À LA MÉDIATHÈQUE



> **REPAS DE PRINTEMPS**

EN MARS
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
AU 01 34 28 68 63



> **CONTE EN PIJ'**

18H45 VENDREDI 15 MARS
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
À LA MÉDIATHÈQUE AU 01 39 83 91 58

> **DON DU SANG**

DIMANCHE 17 MARS
9H-14H GYMNASSE J. PICHERY
ALLÉE DE LA POMMERAIE



> **SOIRÉE APÉRO-JEU
PARTICIPATIVE**

19H-23H - VENDREDI 5 AVRIL
À LA MÉDIATHÈQUE AU 01 39 83 91 58

> **ESCAPE GAME**

SAMEDI 20 AVRIL
14H30-19H À LA MÉDIATHÈQUE
INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU 01 39 83 91 58

